



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada



Parc national du Canada des

# Prairies

**Plan directeur**

2022



2021

Parc national du Canada des  
**Prairies**

Plan directeur



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2021.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA DES PRAIRIES, 2021.

R64-583/2021F-PDF  
978-0-660-39375-9

*This document is also available in English.*

**Note aux lecteurs**

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de la COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le plan directeur du parc national du Canada des Prairies. Parcs Canada informera les partenaires autochtones, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de ce plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le **PARC NATIONAL DU CANADA DES PRAIRIES** :

PARC NATIONAL DU CANADA DES PRAIRIES :  
Unité de gestion du Sud de la Saskatchewan  
C.P. 150  
Val Marie, Saskatchewan  
Canada S0N 2T0

Tél. : Centre d'accueil du parc national des Prairies 1-877-345-2257  
Courriel : [pc.infopnprairies-grasslandsnpinfo.pc@canada.ca](mailto:pc.infopnprairies-grasslandsnpinfo.pc@canada.ca)  
<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/sk/grasslands>

*Sources des images de la page couverture*

*En haut de gauche à droite : J. Page / ©Parcs Canada ; P. Kuelker / ©Parcs Canada ; A. Nevert / ©Parcs Canada  
En bas : K. Hogarth / ©Parcs Canada*

## Avant-propos



D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour toute la population canadienne. Ils reflètent le patrimoine naturel et culturel du Canada et racontent qui nous sommes, y compris les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones.

Ces endroits prisés sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous sommes résolus à protéger le patrimoine naturel et culturel, à élargir le réseau d'aires protégées et à contribuer au rétablissement des espèces en péril.

Nous devons en même temps continuer d'offrir des activités et des programmes innovateurs sur place et à distance pour permettre à un nombre accru de Canadiens et de Canadiennes de faire l'expérience de ces destinations emblématiques et de découvrir l'histoire, la culture et l'environnement.

En collaboration avec les communautés autochtones et des partenaires clés, Parcs Canada protège et restaure les lieux historiques et parcs nationaux; permet aux gens de découvrir l'histoire et la nature et de s'en rapprocher; contribue à maintenir, pour les collectivités locales et régionales, la valeur économique de ces lieux.

Ce nouveau *Plan directeur du parc national du Canada des Prairies* vient appuyer cette vision.

Les plans directeurs sont élaborés par une équipe dévouée de Parcs Canada après de vastes consultations auprès de partenaires autochtones, d'autres partenaires et parties prenantes, de collectivités environnantes, et de visiteurs passés et présents. J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce plan pour leur dévouement et leur esprit de collaboration.

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, j'applaudis à cet effort concerté, et j'ai le plaisir d'approuver le *Plan directeur du parc national du Canada des Prairies*.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Steven Guilbeault', written in a cursive style.

**Steven Guilbeault**

*Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
et ministre responsable de Parcs Canada*




## Recommandations

*Recommandé par :*



---

Ron Hallman  
*Président et directeur général*  
*Parcs Canada*



---

Andrew Campbell  
*Vice-président principal*  
*Direction générale des opérations*



---

Adriana Bacheschi  
*Directrice*  
*Unité de gestion du Sud de la Saskatchewan*



## Résumé

Le parc national des Prairies est le premier et le seul parc national du Canada créé pour protéger un exemple représentatif de la prairie mixte, l'un des écosystèmes les plus menacés du Canada, et de la région naturelle des prairies. Le parc est situé dans le sud-ouest de la Saskatchewan, à proximité de l'État du Montana à la frontière canado-américaine. Le parc national des Prairies est divisé en deux blocs : le bloc Est et le bloc Ouest, le reste des terres devant être acquises à l'intérieur des limites proposées du parc.

Le parc national des Prairies a été créé en 1981 en vertu d'une entente fédérale-provinciale visant à protéger et à mettre en valeur un exemple représentatif de la région naturelle des prairies. Il s'étend actuellement sur 730 km<sup>2</sup> et pourrait couvrir 906 km<sup>2</sup> une fois l'acquisition de terres terminée. Celle-ci, conformément à l'entente fédérale-provinciale (renouvelée en 1988 et en 2019), se fait sur la base d'un accord de gré à gré entre le vendeur et l'acheteur.

L'érosion, la glaciation et un climat semi-aride ont formé plusieurs des éléments caractéristiques du parc. Le parc renferme d'incroyables fossiles de dinosaures et d'animaux marins datant de 60 à 80 millions d'années. L'histoire humaine du parc national des Prairies remonte à plus de 10 000 ans, comme en témoignent les milliers de sites archéologiques qui parsèment le paysage. Le parc comprend l'une des plus grandes concentrations de sites de l'époque préeuropéenne non perturbés dans le sud du Canada. De nombreux groupes autochtones des plaines du Nord ont utilisé le paysage qui constitue aujourd'hui le parc. Plus récemment, des familles d'éleveurs ont contribué à l'intendance continue du paysage. Le parc et l'ensemble de la région, qui comportent des plaines semi-arides, des badlands à la végétation clairsemée et des vallées fluviales sinueuses, abritent de nombreuses espèces en péril telles que le tétras des armoises, la chevêche des terriers et le chien de prairie à queue noire. En 2005, Parcs Canada a réintroduit le bison des plaines dans le paysage après 120 ans d'absence. En 2009, le parc national des Prairies a été reconnu en tant que réserve de ciel étoilé et est actuellement à l'étude pour être désigné comme le premier « Quiet Park » (parc de la tranquillité) international au Canada.

Le parc est ouvert à l'année, tandis que certaines installations telles que les centres d'accueil et les terrains de camping sont ouvertes de mai à la mi-octobre. Les expériences offertes aux visiteurs comprennent notamment des sentiers de randonnée autoguidée, des randonnées et des programmes dirigés par des interprètes, des activités de feux de camp, des visites panoramiques en voiture, des aventures dans des coins reculés de l'arrière-pays et tout un réseau de parcours de randonnée à explorer.

Le présent document remplace le Plan directeur du parc national des Prairies de 2010. Depuis 2010, les travaux de conservation ont beaucoup été axés sur les espèces en péril, la surveillance et la gestion de l'habitat, la mise en œuvre d'une stratégie de conservation du bison ainsi que le rapprochement avec les Canadiens grâce à la diffusion de récits, à la mobilisation de bénévoles, à la conception d'une offre de base pour les visiteurs, à l'aménagement de sentiers et à une nouvelle promenade panoramique asphaltée de 10 kilomètres.

Les quatre stratégies, pour la période de dix ans visée par le présent plan directeur, sont les suivantes :

### **Stratégie clé n° 1 : Agrandissement de l'assise territoriale et de l'infrastructure durable du parc**

Cette stratégie vise l'achèvement du parc par l'acquisition des propriétés restantes dans les limites proposées du parc. Les inventaires de référence, les exercices de priorisation des actifs et les revues des niveaux de service sont tous des éléments clés de cette stratégie.

### **Stratégie clé n° 2 : Gestion des espèces en péril et des ressources**

Cette stratégie vise à assurer la protection du précieux paysage du parc et les valeurs de toutes ses ressources naturelles et culturelles. Le renforcement des partenariats et l'amélioration des connaissances seront également des éléments clés de cette stratégie.

### **Stratégie clé n° 3 : Offre d'une expérience du visiteur de base**

Cette stratégie vise à offrir aux visiteurs une expérience enrichissante de qualité. Les merveilles naturelles et culturelles du parc, combinées à une offre de services accueillante pour les visiteurs, créeront un sentiment d'appartenance sans pareil.



**Stratégie clé n° 4 : Soutien et établissement de liens avec les peuples autochtones et les intervenants**

L'établissement de liens et de partenariats est au cœur de cette stratégie. Il est essentiel, pour assurer la réussite du parc national des Prairies, de resserrer les liens afin de mieux consulter les peuples autochtones, les partenaires, les communautés locales, les visiteurs, les détenteurs de permis, les voisins du parc et les autres intervenants.

## Table des matières

Avant-propos .....	iii
Recommandations .....	v
Résumé .....	vii
1.0 Introduction .....	1
2.0 Importance du parc national des Prairies.....	1
3.0 Contexte de planification .....	4
4.0 Élaboration du plan directeur .....	6
5.0 Vision.....	8
6.0 Stratégies clés.....	9
7.0 Zonage .....	14
7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique.....	23

### **Cartes**

Carte 1 : Cadre régional du parc national des Prairies.....	3
Carte 2 : Vue d'ensemble du zonage dans le bloc Est.....	18
Carte 3 : Zonage dans les secteurs du ruisseau Rock et de la promenade des Badlands .....	18
Carte 4 : Vue d'ensemble du zonage dans le bloc Ouest .....	20
Carte 5 : Zonage dans le secteur de la vallée de la Frenchman .....	21
Carte 6 : Zonage dans les secteurs des sentiers des Deux-Arbres et de la Butte-Est .....	22



## 1.0 Introduction

Parcs Canada administre l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque lieu historique national, parc national, aire marine nationale de conservation et canal historique administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

*Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. *Le Plan directeur du parc national du Canada des Prairies*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables appuyant le mandat de l'Agence.

Les peuples autochtones, les intervenants, les partenaires et les Canadiens ont participé à la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national. Le plan décrit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national des Prairies en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur, et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement, et la consultation, le cas échéant, continu à l'égard de la gestion du parc national des Prairies dans les années à venir.

## 2.0 Importance du parc national des Prairies

Le parc national des Prairies est le premier et le seul parc national du Canada créé pour protéger un exemple représentatif de la prairie mixte et de la région naturelle des prairies.

La prairie mixte et les prairies d'herbes courtes n'occupent plus que 20 à 30 pour cent de leur superficie initiale, une perte plus importante que celle subie par toute autre grande communauté écologique en Amérique du Nord<sup>1</sup>. Bien qu'il s'agisse d'un écosystème très menacé, les prairies indigènes sont sous-représentées au sein des aires protégées en Amérique du Nord. De plus, les espèces qui vivent dans ce paysage sont de plus en plus rares. C'est pourquoi le parc joue un rôle d'autant plus important dans la conservation des espèces en péril.

Le parc national des Prairies a été créé en 1981 en vertu d'une entente fédérale-provinciale visant à protéger et à mettre en valeur la région naturelle des prairies. Les 906 km<sup>2</sup> de terres qui se trouvent à l'intérieur des limites actuelles et proposées du parc protègent l'un des exemples canadiens les plus représentatifs de l'habitat de prairie mixte d'Amérique du Nord.

L'érosion, la glaciation et un climat semi-aride ont formé plusieurs des éléments caractéristiques du parc. Le parc renferme d'incroyables fossiles de dinosaures et d'animaux marins datant de 60 à 80 millions d'années. Des fossiles de tricératops et de tyrannosaures ont été découverts dans la région lors de certaines des toutes premières recherches paléontologiques menées au Canada. Les badlands du ruisseau Rock dans le parc est l'un des meilleurs endroits au monde où l'on peut observer la limite Crétacé-

---

<sup>1</sup> D. A. Gauthier et E. B. Wiken, « The Great Plains of North America », *PARKS* 8(3), 1998, p. 9-20.

Paléogène (K-Pg), c'est-à-dire la couche dans le sol qui sépare l'époque des dinosaures des ères suivantes et signale le point de leur extinction massive.

La riche histoire d'occupation humaine du parc national des Prairies est mise en évidence par les milliers de sites archéologiques qui parsèment le paysage. Le parc comprend l'une des plus grandes concentrations de sites de l'époque préeuropéenne non perturbés dans le sud du Canada. De nombreux groupes autochtones différents ont fréquenté le paysage qui constitue aujourd'hui le parc, suivant les migrations des bisons et utilisant les ressources à leur disposition. Au cours du dernier siècle et demi, le territoire est utilisé principalement pour l'élevage et pour certaines activités agricoles. Ces utilisations des terres ont contribué à la préservation de l'écosystème des prairies.

Le parc national des Prairies comporte des collines onduleuses, des coulées accidentées et des badlands saisissants. Les faibles précipitations que connaît la région influencent de nombreuses conditions de l'écosystème du parc, y compris les communautés végétales et animales qui s'y sont remarquablement adaptées. Les cours d'eau tels que la rivière Frenchman, dans le bloc Ouest, et le ruisseau Rock, dans le bloc Est, ajoutent à la biodiversité et constituent des habitats importants pour la faune et la flore.

Le parc et l'ensemble de la région, qui comportent des plaines semi-arides, des badlands à la végétation clairsemée et des vallées fluviales sinueuses, abritent de nombreuses espèces en péril telles que le tétras des armoises, la chevêche des terriers, la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est, le grand iguane à petites cornes, et le chien de prairie à queue noire. Les herbes des saisons fraîches et chaudes dominent le paysage tandis que l'armoise, le sarcobate vermiculé, la raquette à crins blancs et de nombreuses plantes à fleurs ajoutent de la richesse à la communauté végétale. Le pâturage, les sécheresses, les feux périodiques et un climat continental variable ont modifié ces plaines largement dépourvues d'arbres et balayées par le vent. Le parc et la région sont un refuge pour les espèces endémiques des prairies dont l'habitat a été détruit ailleurs. En 2005, Parcs Canada y a réintroduit le bison des plaines après 120 ans d'absence. Avant la colonisation par les Européens, les prairies abritaient des dizaines de millions de bisons en liberté (parmi d'autres grands ongulés tels que l'élan et l'antilopâtre). En plus de jouer un rôle essentiel en modifiant l'écologie du parc, ce troupeau de bisons de conservation contribue au rétablissement de l'espèce sur le continent.

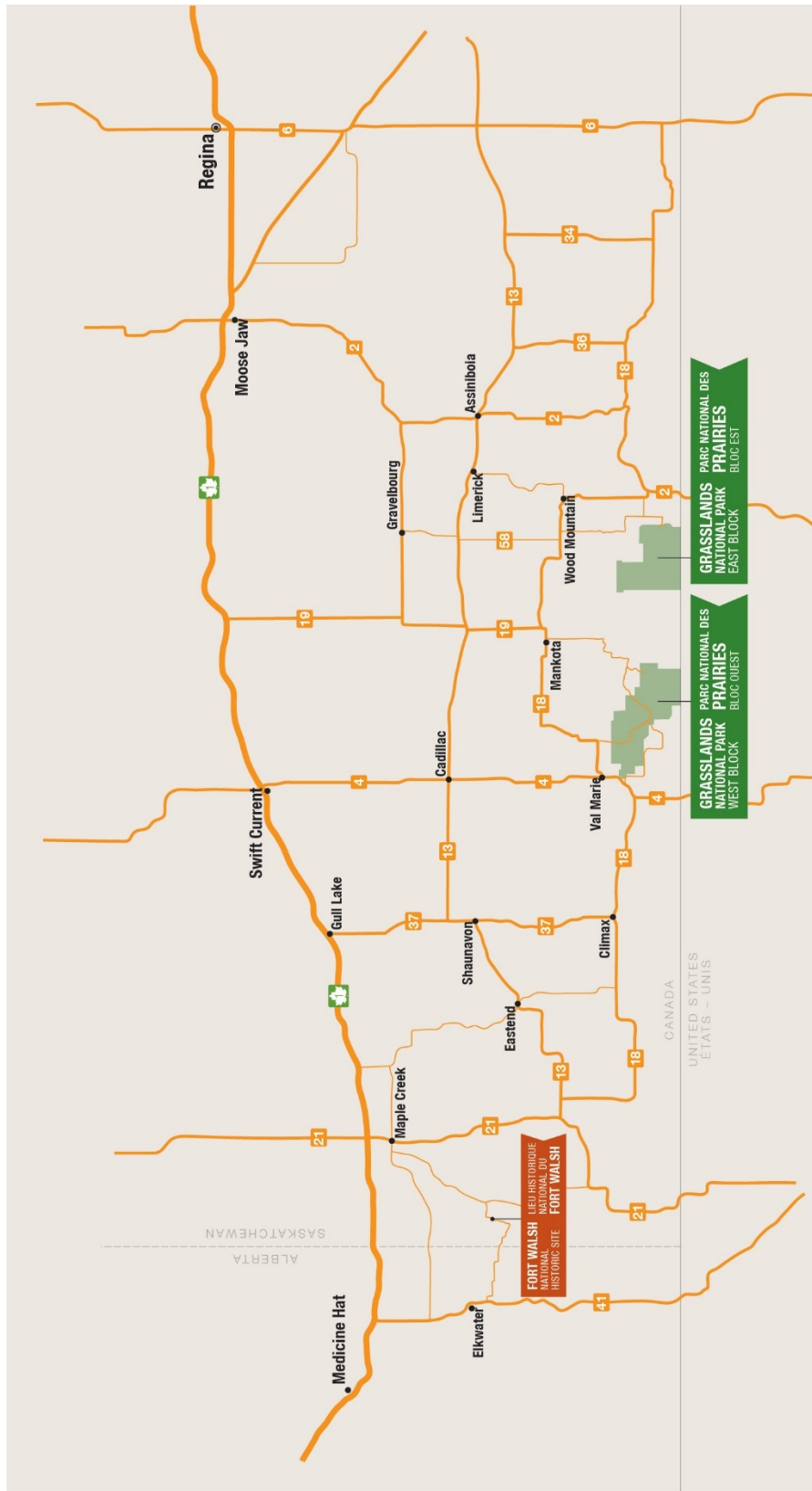
En 2009, le parc national des Prairies a répondu aux exigences du programme de réserve de ciel étoilé de la Société royale d'astronomie du Canada et a été attesté pour être considéré comme réserve de ciel étoilé du parc national des Prairies. La préservation du ciel étoilé contribue à la protection continue du cycle naturel jour-nuit pour la flore et la faune du parc en favorisant les comportements naturels de chasse, de recherche de nourriture et de reproduction. Elle offre également aux visiteurs la chance d'avoir une vue spectaculaire sur le ciel nocturne.

#### Espèces en péril dans le parc national des Prairies

Trente et une espèces en péril sont présentes dans le parc national des Prairies, 96 pour cent du parc étant considéré comme un « habitat essentiel » pour ces espèces. Plus particulièrement, le parc protège les deux seuls leks (lieux de reproduction) connus du tétras des armoises en Saskatchewan. Le Décret d'urgence visant la protection de leur habitat touche environ les deux tiers du parc. De plus, la seule population de chiens de prairie à queue noire encore présente dans son habitat naturel au Canada se trouve dans le parc national des Prairies et ses environs immédiats.

La protection des espèces en péril est une responsabilité partagée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Bien que Parcs Canada soit le responsable des espèces qui se trouvent dans le parc, l'Agence est soumise à des restrictions quant à leur gestion. L'orientation des mesures de protection et de rétablissement des espèces est établie par la *Loi sur les espèces en péril*, les décrets d'urgence pris en vertu de cette loi et les programmes de rétablissement respectifs.

Carte 1 : Cadre régional du parc national des Prairies





### 3.0 Contexte de planification

Le parc national des Prairies est situé dans le sud-ouest de la Saskatchewan, à la frontière canado-américaine à proximité de l'État du Montana. Le parc se compose de deux parcelles ou blocs distincts (Ouest et Est). Le Centre d'accueil de Val Marie près du bloc Ouest est situé à environ 160 kilomètres du Centre d'information saisonnier du bloc Est. Le bloc Ouest englobe la vallée de la rivière Frenchman, et le bloc Est, les badlands du ruisseau Rock et les hautes terres du mont Wood. Le point d'accès au bloc Ouest se trouve près du village de Val Marie (à l'intersection des routes 4 et 18), alors que le point d'accès au bloc Est se trouve près de la ville de Wood Mountain (par la route 18) (Carte 1).

L'entente fédérale-provinciale de 1981 a été renouvelée en 1988, puis le 10 janvier 2019. Le premier grand achat de terres a eu lieu en 1984. En 2001, on avait acquis suffisamment de terres pour inscrire officiellement le parc national des Prairies à l'annexe de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Selon les modalités de l'entente, l'acquisition de terres se fait sur la base d'un accord de gré à gré entre le vendeur et l'acheteur. Le parc s'étend actuellement sur 730 km<sup>2</sup> et pourrait couvrir 906 km<sup>2</sup> une fois l'acquisition de terres terminée.

Le parc est ouvert à l'année, tandis que certaines installations telles que les centres d'accueil et les terrains de camping sont saisonnières, soit ouvertes de mai à la mi-octobre. Les expériences offertes aux visiteurs vont des programmes d'interprétation adaptés aux familles aux promenades panoramiques en voiture, sans oublier les activités spéciales, les aventures dans des coins reculés de l'arrière-pays, les promenades guidées en chariot, les discussions au coin du feu et tout un réseau de sentiers à explorer.

Depuis 2010, les travaux de conservation ont beaucoup été axés sur la gestion des espèces en péril, notamment par l'élaboration et l'approbation du Plan d'action visant des espèces multiples de 2016. Des progrès ont été réalisés en matière de surveillance et de gestion de l'habitat, de mise en œuvre d'une stratégie de conservation du bison, de rapprochement avec les Canadiens grâce à la diffusion de récits sur la conservation et de la mobilisation de bénévoles par l'entremise de programmes de conservation.

Toujours depuis 2010, des sommes importantes ont été investies dans la conception d'une offre de base aux visiteurs du parc, surtout grâce à des investissements stratégiques dans l'infrastructure, notamment deux nouveaux terrains de camping (un dans chaque bloc), quelques nouveaux sentiers et une nouvelle promenade panoramique asphaltée de 10 kilomètres dans le bloc Est.

Dans le cadre de l'Évaluation de l'état du parc de 2017, quatre thèmes ont été désignés comme priorités clés à intégrer au présent plan directeur :

1. Agrandissement de l'assise territoriale et de l'infrastructure durable du parc
2. Gestion des espèces en péril et des ressources
3. Élaboration d'un programme d'expérience du visiteur de base
4. Établissement d'un soutien et de liens avec les peuples autochtones et les intervenants

#### **Agrandissement de l'assise territoriale et de l'infrastructure durable du parc**

Le parc national des Prairies est encore en phase de regroupement des terres (en 2021, le parc avait acquis les droits fonciers sur 98,6 pour cent de la superficie proposée pour le bloc Ouest et 66,7 pour cent de celle proposée pour le bloc Est, pour un total de 84,8 pour cent). L'agrandissement constant de l'assise territoriale du parc a donné lieu à une mosaïque de terrains appartenant au parc et à des particuliers dans les limites proposées. Cela constitue un défi en matière de planification à long terme, car chaque nouvelle acquisition de territoire est synonyme d'augmentation des responsabilités du parc, de la quantité d'infrastructures et d'efforts que doit déployer le personnel pour gérer l'habitat des espèces en péril, les ressources culturelles, les installations pour les visiteurs, les bâtiments de ranch et les sites contaminés. En outre, en vertu de l'entente fédérale-provinciale, le transfert de la responsabilité des routes et des ponts des municipalités rurales à Parcs Canada sera négocié lorsque suffisamment de terres seront passées sous la responsabilité de Parcs Canada et que les parties auront négocié ce transfert.

De récents investissements ont servi à financer l'aménagement de deux terrains de camping dans l'avant-pays, une promenade panoramique avec aires de stationnement, des sentiers de randonnée et des panneaux de signalisation. Ces améliorations sont venues combler des lacunes en ce qui a trait aux besoins essentiels des visiteurs. Le parc a construit des ouvrages spécialisés nécessaires à la gestion de

l'écosystème du parc, notamment une installation de rassemblement des bisons et de nouvelles installations de gestion du feu et des urgences. Les clôtures sont un élément important des programmes de protection et de pâturage des bisons dans le parc qui nécessite un investissement et un entretien permanents ainsi qu'une planification minutieuse pour favoriser le déplacement d'autres animaux.

La hausse de la fréquentation et l'évolution des tendances en la matière ont également accru la pression sur les biens existants et créé un besoin de réfection de biens, comme les routes et de nouveaux biens, comme des panneaux et des bâtiments.

### **Espèces en péril et gestion des ressources**

Les espèces en péril sont très nombreuses dans le parc national des Prairies : 31 d'entre elles le fréquentaient en août 2021. Pour certaines (par exemple, le tétras des armoises et le chien de prairie à queue noire), le parc protège l'une des dernières populations restantes au Canada et joue donc un rôle de premier plan dans le rétablissement de l'espèce. L'habitat essentiel – défini légalement comme l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce – a été désigné pour 13 espèces et couvre environ 96 pour cent du parc. La superficie occupée par l'habitat essentiel des espèces en péril continue d'augmenter à mesure que de nouvelles espèces sont inscrites à la liste des espèces en péril et que des programmes de rétablissement sont approuvés. De plus, les facteurs de stress liés aux changements climatiques sont susceptibles d'aggraver les conséquences sur ces espèces. Il faudra comprendre ces facteurs, les évaluer et les atténuer.

En outre, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le Décret d'urgence visant la protection du tétras des armoises a été adopté au Canada en 2014 ; il touche environ les deux tiers du parc ainsi que d'autres secteurs du sud de la Saskatchewan et de l'Alberta. Cet instrument juridique a été mis en application en raison de l'important déclin de la population de l'espèce ces dernières années et comprend des interdictions applicables à l'année (par exemple, interdiction d'enlever des plantes indigènes, limite à la hauteur des structures, restrictions en matière de bruit).

Les bisons ont été réintroduits dans le parc en 2005. Ils jouent un rôle écologique majeur, aux côtés du bétail, en se nourrissant et en se roulant sur le sol, tout en offrant aux visiteurs la possibilité d'observer l'espèce dans son habitat naturel. Des brûlages dirigés ont été menés pour la première fois dans le parc en 2000, et depuis, le programme prend de l'ampleur afin de soutenir les objectifs en matière d'habitat et d'espèces en péril. Le pâturage et le feu continueront de jouer un rôle important dans la gestion de la santé de l'écosystème des prairies indigènes du parc.

Le parc possède un riche patrimoine culturel, qui va de l'utilisation et de l'occupation par les Autochtones durant des millénaires à l'intendance plus récente par les familles d'éleveurs. Chaque nouvelle acquisition de terres permet d'obtenir davantage de ces ressources culturelles. Il faudra élargir nos connaissances sur ces ressources culturelles, et en particulier miser sur le savoir autochtone, afin de favoriser la prise des décisions judicieuses lors de la planification des projets et protéger ces ressources de manière proactive. Les grandes acquisitions récentes de terres n'ont pas encore fait l'objet d'une étude des ressources culturelles.

### **Élaboration d'un programme d'expérience du visiteur de base**

La fréquentation du parc a considérablement augmenté depuis 2010 et par conséquent, le parc offre aujourd'hui davantage de services qu'auparavant. En 2019, le parc a accueilli 17 477 visiteurs, et la tendance demeure à la hausse, la fréquentation ayant doublé depuis 2013.

L'offre d'hébergement est limitée dans la région, mais camper dans l'un des deux nouveaux terrains de camping permet aux visiteurs de s'immerger dans le parc et de découvrir l'immensité du ciel dans l'une des réserves de ciel étoilé du Canada. La possibilité de passer la nuit dans une tente oTENTik (camping tout équipé offert par Parcs Canada à mi-chemin entre un chalet en forme de « A » et une tente) permet d'attirer un plus grand nombre de visiteurs au parc.

Ceux-ci peuvent emprunter la nouvelle promenade des Badlands, une façon de découvrir le parc qui offre des vues intimes sur des panoramas impressionnants et sur des animaux sauvages. Les visiteurs sont invités à quitter leur voiture pour emprunter les quelques sentiers, tisser des liens avec le paysage et faire

l'expérience de la beauté et de la sérénité incommensurables du parc. L'aménagement récent de terrains de camping et de sentiers désignés a permis d'attirer de nouveaux publics, notamment les familles, qui viennent explorer les herbes et les fleurs des prairies, et découvrir un paysage à la topographie surprenante et diversifiée.

### **Soutien et établissement de liens avec les peuples autochtones et les intervenants**

Pendant des milliers d'années, les Autochtones ont maintenu des liens étroits avec ce territoire, comme en témoignent les nombreux vestiges de leur présence dans le parc national des Prairies. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la plupart des communautés autochtones (Premières Nations et Métis) sont géographiquement éloignées du parc puisqu'ils ont dû quitter la région lors de l'établissement du système de réserves indiennes. La Première Nation lakota de Wood Mountain, seule communauté autochtone relativement proche du parc, fait exception à cette règle. Ces dernières années, les communautés autochtones ont été mobilisées en vue de la participation à des programmes précis, en particulier à l'occasion d'activités spéciales ou d'événements marquants, mais les efforts de mobilisation des peuples autochtones doivent être accentués pour assurer les opérations et la gestion continue du parc.

Le parc national des Prairies dispose d'un programme de bénévolat largement axé sur la surveillance, les efforts de conservation et les activités spéciales à l'intention des visiteurs. Dans le passé, les projets menés par des bénévoles ont inclus le balisage de clôtures, la plantation d'armoises, la recherche sur le chien de prairie à queue noire et le recensement des oiseaux.

Le parc national des Prairies entretient de nombreux partenariats importants à l'appui de ses programmes de conservation et pour bonifier l'offre d'expérience du visiteur et de programmes de sensibilisation dans le parc.

## **4.0 Élaboration du plan directeur**

Le présent plan directeur du parc national des Prairies a été préparé en consultation avec les peuples autochtones, ainsi qu'avec les principaux intervenants et partenaires du site, notamment la Prairie Wind and Silver Sage Cooperating Association, la Wood Mountain Historical Society, la Société royale d'astronomie du Canada, la Société pour la nature et les parcs du Canada et d'autres organismes de conservation, des collectivités locales, des intérêts agricoles et d'élevage, y compris le South of the Divide Conservation Action Programme, la Saskatchewan Cattlemen's Association et la Saskatchewan Stock Growers' Foundation (associations des éleveurs de bétail de la Saskatchewan), des organisations et des intérêts de développement économique locaux et régionaux, des opérateurs et des intérêts touristiques et la province de la Saskatchewan.

Une première phase de consultation s'est déroulée sous forme d'atelier multipartite de deux jours tenu à Swift Current les 19 et 20 mars 2019. L'atelier comptait 24 participants, représentant 14 organisations ainsi que des groupes d'intérêts individuels. Au cours de cet atelier, des discussions sur l'avenir du parc ont eu lieu sous les thèmes suivants : regroupement des terres et actifs en croissance ; espèces en péril et conservation des ressources naturelles et culturelles ; renforcement du soutien et des liens avec les intervenants, les partenaires et les peuples autochtones ; et création d'une expérience du visiteur de base. En marge de l'atelier, des réunions en personne ont été organisées avec les principaux intervenants qui ne pouvaient pas y assister, notamment le Bureau du commissaire aux traités, Nature Saskatchewan, Parcs Canada et la Société pour la nature et les parcs du Canada en Saskatchewan et la Première Nation Nekaneet. Une version provisoire du plan directeur a été préparée à la suite de la première phase de consultation.

Une deuxième phase de consultation sur la version provisoire du plan directeur a eu lieu du 1<sup>er</sup> mars au 18 avril 2021 ; la pandémie de COVID-19 en 2020 ayant retardé la consultation sur cette version provisoire. Au cours de cette période de consultation, les opinions des peuples autochtones, des partenaires, des intervenants et du public canadien sur la version provisoire du plan ont été sollicitées au moyen d'un sondage en ligne, de soumissions par écrit et de réunions stratégiques. Les participants étaient invités à utiliser les médias sociaux et à communiquer directement avec les principaux partenaires

et intervenants. Au final, 156 personnes ont répondu au sondage en ligne, plusieurs lettres et courriels ont été reçus et cinq réunions virtuelles ont eu lieu. Les partenaires autochtones ont été invités à examiner la version provisoire du plan ; une réunion a eu lieu avec la Première Nation de Moosomin et les consultations se poursuivront avec tous les peuples autochtones intéressés par la gestion du parc pendant toute la durée du plan. Les commentaires recueillis lors de cette phase de consultation ont permis de peaufiner la version définitive du plan directeur.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé. Vos commentaires ont contribué à façonner le plan directeur du parc national des Prairies.

## 5.0 Vision

La vision présentée ci-dessous décrit l'état souhaité du parc national des Prairies dans 15 à 20 ans.

***Le parc national des Prairies, vaste paysage de prairie sauvage à couper le souffle, regorge d'espèces et d'espaces rares et en péril protégés, et raconte l'histoire d'une occupation humaine ayant traversé le temps, le tout sous un ciel étoilé demeuré l'un des plus sombres au Canada.***

***Debout parmi les herbes ondulantes***, observez les collines ondoyantes, les coulées accidentées et les badlands d'une beauté saisissante. Les fossiles de dinosaures révèlent les liens qui nous unissent aux créatures ayant vécu il y a des millions d'années. Vous vous promenez doucement au gré des saisons et contemplez le troupeau de bisons en parfaite santé qui arpente toujours le paysage.

***Partez à la découverte*** des milliers de sites archéologiques qui parsèment le paysage et observez les vestiges de la vie des Autochtones qui occupent ce paysage depuis plus de 10 000 ans. Replongez dans la vie des éleveurs et d'autres intendants des prairies qui, au cours des 150 dernières années, ont contribué à la conservation d'un des plus beaux exemples de prairie mixte d'Amérique du Nord au Canada.

***Informez-vous*** sur les efforts de conservation déployés, où l'intégrité écologique et les valeurs culturelles de ce lieu précieux sont protégées, appréciées, préservées et améliorées, ***ou mieux encore, participez à ces efforts***, grâce aux décisions avant-gardistes prises par la direction en fonction du savoir autochtone et occidental.

***Vivez*** des expériences guidées immersives et captivantes mettant en évidence le caractère particulier du parc, où l'on trouve certaines des espèces sauvages les plus rares du Canada, des vues à couper le souffle, diverses cultures autochtones, un riche patrimoine occidental et d'abondantes ressources fossilifères. Tissez-vous des souvenirs inoubliables et appréciez les infrastructures pour visiteurs sûres et de grande qualité qui reflètent l'essence d'un lieu incomparable.

***Découvrez le cœur*** du parc national des Prairies, ses partenaires et intervenants, qui sont essentiels à sa réussite. Empreint de respect et d'une volonté de réconciliation et de communication, ce lieu soutenu par des objectifs communs jette des ponts entre les Autochtones et les autres intervenants sur les terres constituant le parc. Les descendants des gens qui ont vécu ici savent que leurs récits sont racontés de manière authentique et que leurs cultures sont à la fois respectées et célébrées.

***Réfléchissez*** aux récits racontés, aux leçons qui restent à tirer et aux mesures que nous prendrons ensemble pour faire de cet endroit un legs vivant pour les générations à venir.

## 6.0 Stratégies clés

Quatre stratégies clés orienteront la gestion du parc national des Prairies au cours des dix prochaines années. Ces stratégies, et les objectifs et cibles qui leur sont associés, tracent la voie à suivre pour réaliser la vision du parc au moyen d'une approche de gestion intégrée. Lorsque possible, les objectifs et les cibles ont été priorisés avec des dates précises et elles seront atteintes au plus tard aux dates fixées, en fonction des possibilités, des priorités annuelles et de la capacité opérationnelle. Lorsqu'aucune date n'est précisée, l'objectif ou la cible doit être atteint pendant la durée de validité du plan directeur.

### **Stratégie clé n° 1 : Agrandissement de l'assise territoriale et de l'infrastructure durable du parc**

Parcs Canada travaillera à achever le parc en continuant à acquérir les propriétés restantes dans les limites proposées du parc, conformément à l'entente fédérale-provinciale. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, les terres et les biens nouvellement acquis seront intégrés aux programmes du parc. Cela pourrait inclure la remise en état des terres, l'intégration des bâtiments acquis et d'autres infrastructures du site aux possibilités d'expérience du visiteur, et l'offre d'activités supplémentaires dans le parc. La direction cherchera des solutions uniques et innovantes pour offrir une expérience du visiteur enrichissante, contribuer à l'intégrité écologique et améliorer les ressources actuelles, tout en assurant des opérations durables.

Étant donné que le territoire du parc national des Prairies continue de se développer et que ses trésors naturels et culturels sont riches et complexes, il reste beaucoup à apprendre. Par conséquent, Parcs Canada doit entretenir des relations fructueuses avec divers partenaires et intervenants, et élaborer des approches uniques pour assurer une meilleure compréhension des territoires du parc à l'appui de sa gestion. Les inventaires de référence, les exercices de priorisation des biens et les examens des niveaux de service aideront à atteindre les objectifs en matière de conservation des ressources et d'expérience du visiteur, sans laisser de côté des questions importantes comme les sites contaminés, l'écologisation des opérations et la durabilité. Ces relations de coopération se poursuivront au-delà de l'achèvement de l'assise territoriale.

**Objectif 1.1 :** Des progrès sont réalisés en vue de l'achèvement de l'assise territoriale du parc national des Prairies.

#### Cibles

- D'autres terres sont acquises après celles de 2021 pendant toute la durée du présent plan.
- D'ici 2030, le transfert administratif et juridique des terres de la Saskatchewan au Canada est achevé, et les terres que Parcs Canada possède actuellement ou pour lesquelles l'Agence est titulaire d'un bail sont publiées dans la Gazette du Canada.
- Les peuples autochtones, les partenaires, les intervenants et le public reçoivent des mises à jour sur le regroupement des terres du parc, le cas échéant.

**Objectif 1.2 :** Les biens intégrés au parc à la suite d'acquisitions de terres antérieures et futures sont évalués de manière stratégique sur les plans de l'utilité pour le programme, de la durabilité, de la sécurité, de la valeur des ressources culturelles, des répercussions sur les espèces en péril et de la résilience aux changements climatiques.

#### Cibles

- Les biens du parc sont évalués en vue de leur réutilisation potentielle dans les cinq ans suivant leur acquisition.
- D'ici 2025, la gestion des routes dans le parc sera évaluée de manière globale, tant du point de vue des opérations que de l'expérience du visiteur.
- D'ici 2025, une approche stratégique est créée pour guider l'entretien des infrastructures et l'investissement dans les infrastructures afin de s'assurer qu'ils appuient le programme, peuvent être entretenus à partir des ressources disponibles, respectent les engagements du gouvernement



en matière d'écologisation, respectent les principes d'accessibilité et d'inclusion, et s'intègrent aux éléments qui donnent au lieu son caractère.

**Objectif 1.3 :** Les biens répondent aux exigences du programme et aux objectifs en matière de durabilité, et sont maintenus dans un état satisfaisant.

#### Cibles

- Les inventaires des terres, des biens bâtis (bâtiments, routes, etc.) et des ressources naturelles et culturelles, aux fins de conservation, sont améliorés par rapport à l'information diffusée en 2010.
- Dans la prochaine évaluation de l'état du parc, les biens bâtis (bâtiments, routes et installations pour les visiteurs) qui étaient considérés comme en « mauvais » état sont soit devenus dans un état « passable » ou « bon », soit visés par des plans de réfection ou d'élimination.
- Pendant toute la durée du plan, dans la mesure du possible, les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux activités du parc sont réduites, conformément à la *Stratégie pour un gouvernement vert* du Secrétariat du Conseil du Trésor, tout en reconnaissant que les niveaux d'émissions varient au fur et à mesure que l'assise territoriale se poursuit.

**Objectif 1.4 :** Un plan d'utilisation du sol du parc guide l'intégration des programmes de conservation des ressources, des programmes pour l'expérience du visiteur, des dépenses en immobilisations du parc et des biens acquis.

#### Cibles

- D'ici 2025, un plan d'utilisation du sol pour le parc national des Prairies est préparé et couvre toutes les terres du parc déjà acquises.
- D'ici 2030, toutes les fonctions du parc et tous les investissements dans les immobilisations sont fondés sur le plan d'utilisation du sol pour le parc national des Prairies.

**Considérations particulières :** Il est important pour les gestionnaires du parc de continuer à se concentrer sur l'acquisition de terres tout en déterminant le rôle que joueront les biens de ranch acquis, en effectuant des évaluations de responsabilité et en assurant la transition des terres vers une prise en charge complète par le parc. En outre, il est important de poursuivre une série de stratégies visant à doter les opérations du parc de ressources appropriées dans le cadre d'un accroissement de l'assise territoriale pour répondre aux pressions mentionnées ci-dessus.

### **Stratégie clé n° 2 : Gestion des espèces en péril et des ressources**

Parcs Canada a pour mandat de protéger les valeurs sur le plan des ressources naturelles et culturelles du parc national des Prairies. Toutes les décisions de gestion seront prises en fonction du maintien et de l'amélioration de l'intégrité écologique du parc ainsi que du soutien au rétablissement des espèces en péril, selon une approche basée sur le paysage. Des partenariats, notamment avec les communautés autochtones, locales et d'autres détenteurs du savoir, sont entretenus afin de maximiser les possibilités de gains en matière de conservation et de culture, et conduisent à une meilleure compréhension des processus et écosystèmes du parc. Au cours de ce cycle de planification, on proposera d'amorcer la préparation d'un énoncé des valeurs des ressources culturelles, afin de déterminer les principales valeurs culturelles du parc et d'en assurer la gestion.

L'intendance de l'environnement et l'amélioration des connaissances feront du parc national un contributeur clé à la conservation de l'écosystème de prairie mixte à l'échelle régionale. Le maintien de paysages intacts et interreliés, y compris le parc et les terres adjacentes, améliorera le rétablissement des espèces en péril et la protection de l'habitat essentiel. Les programmes destinés aux visiteurs permettront à ces derniers d'apprécier les paysages indigènes de prairie et de vivre des expériences naturelles et culturelles. Le parc national des Prairies demeurera un chef de file en matière de conservation du bison, de gestion du feu, de programmes de pâturage et de restauration écologique.

**Objectif 2.1 :** L'intégrité écologique du parc national des Prairies est maintenue ou améliorée.

Cibles

- Dans la prochaine évaluation de l'état du parc, l'état et la tendance, pour l'indicateur de l'écosystème des prairies<sup>2</sup>, sont maintenus ou améliorés.

**Objectif 2.2 :** Les processus et les fonctions de l'écosystème des prairies sont gérés et restaurés, tout en maximisant la résilience aux changements climatiques.

Cibles

- D'ici 2030, les grands secteurs ayant été perturbés, dominés par des espèces de graminées agricoles qui pourraient être restaurées, sont recensés et classés par ordre de priorité et les travaux de restauration ont débuté.
- D'ici 2030, l'introduction de nouvelles plantes envahissantes est limitée, et les populations actuelles sont contenues ou éradiquées grâce à l'identification active, à la priorisation, à la planification, au recours à des pratiques exemplaires de gestion et à la mise en œuvre de stratégies.
- D'ici 2030, des brûlages dirigés sont effectués sur 100 hectares par an, en moyenne, ce qui contribue à la gestion de l'habitat des espèces en péril, le pâturage des bisons ou du bétail et les plantes non indigènes.
- D'ici 2030, une plus grande proportion du parc sert aux programmes de pâturage axés sur les espèces en péril et à d'autres mesures importantes pour l'intégrité écologique du parc.
- D'ici 2025, la collaboration entre le parc et les gestionnaires de terres régionaux concernant le pâturage de l'ensemble de l'écosystème du parc est renforcée.

**Objectif 2.3 :** Le troupeau de bisons est en bonne santé et géré conformément à un plan de gestion du bison mis à jour ; sa population est assez grande pour être autosuffisante.

Cibles

- Le troupeau de bisons reste indemne de maladie et génétiquement pur pendant toute la durée du présent plan.
- D'ici 2030, la faisabilité d'agrandir le troupeau de bisons est évaluée et guidera la gestion du parc et l'utilisation des terres.
- Le plan de gestion du bison est régulièrement mis à jour en consultation avec les partenaires clés, y compris les communautés autochtones ; il tient compte de facteurs tels que l'expansion, la capacité de charge de l'environnement, le rétablissement des espèces en péril, les dépenses en immobilisations, les programmes d'expérience du visiteur et la participation des Autochtones.

**Objectif 2.4 :** Des mesures de rétablissement des espèces en péril et de leur habitat sont mises en œuvre ; elles comprennent des stratégies visant à faire face aux menaces liées aux changements climatiques.

Cibles

- D'ici 2022, le plan d'action visant des espèces multiples est mis à jour en consultation avec les intervenants locaux, les communautés autochtones et divers organismes gouvernementaux ; il tient compte de facteurs tels que les dépenses en immobilisations et les possibilités d'expérience du visiteur.
- D'ici 2030, plus de 50 pour cent des mesures de rétablissement inscrites dans le plan d'action visant des espèces multiples révisé ont été prises ou sont en cours.
- D'ici 2030, des stratégies de gestion à l'échelle du paysage d'espèces clés sont élaborées et mises en œuvre, tout en tenant compte des multiples utilisations du paysage établies dans le plan directeur et le plan d'utilisation du sol du parc.

**Objectif 2.5 :** La protection des ressources culturelles et paléontologiques est meilleure grâce à l'amélioration des connaissances et au renforcement des partenariats.

---

<sup>2</sup> En janvier 2019, le parc national des Prairies a modifié son programme de surveillance de l'intégrité écologique pour se concentrer sur l'indicateur « prairies ».

## Cibles

- D'ici 2025, un énoncé des valeurs des ressources culturelles pour le parc est entamé.
- D'ici 2030, un inventaire des ressources culturelles, y compris le patrimoine bâti, est plus avancé, à partir des données de 2018.
- D'ici 2030, les connaissances locales et le savoir autochtone, grâce à la collaboration avec les peuples autochtones et les détenteurs du savoir, contribuent à la gestion du parc.
- D'ici 2030, l'inventaire, les critères de protection et la mise en valeur des ressources paléontologiques sont tous améliorés.

**Objectif 2.6 :** La sensibilisation à la conservation des prairies et à ses avantages est accrue grâce à une meilleure mobilisation de la communauté locale et à une diffusion auprès d'un plus vaste public.

## Cibles

- Le nombre de récits de conservation (des ressources naturelles et culturelles) diffusés publiquement est plus élevé que les données de référence de 2019.
- Des possibilités de bénévolat utiles continuent d'être offertes au parc national des Prairies pendant toute la durée du plan.
- Des partenariats sont poursuivis ou renforcés à l'appui des programmes de conservation.
- La mobilisation et la consultation à l'échelle locale lors de la préparation des plans pour les espèces en péril et l'intégrité écologique augmentent considérablement par rapport aux niveaux de 2019 pendant toute la durée du plan.

**Considérations particulières :** Le défi consiste à bien comprendre les responsabilités de plus en plus importantes qui incombent à la gestion du parc découlant de la *Loi sur les espèces en péril* (par exemple, stratégies de rétablissement et plans d'action) ainsi qu'à planifier et prendre les mesures qui s'imposent tout en gérant de nouvelles activités liées à la fréquentation et à la conservation.

**Stratégie clé n° 3 : Offre d'une expérience du visiteur de base**

Le parc national des Prairies, seul parc national protégeant des prairies au Canada, offrira aux visiteurs une expérience percutante, valable et de qualité. Les merveilles naturelles et culturelles du parc, combinées à l'offre aux visiteurs de faire connaître l'ensemble de l'histoire humaine du parc, créent un sentiment d'appartenance sans pareil. Le personnel adoptera une approche progressive pour compléter l'offre de services de base aux visiteurs. Cette approche permettra de mieux tenir compte du savoir autochtone et occidental et des outils de gestion de la fréquentation lors de la prise de décisions, tout en gardant à l'esprit le potentiel de l'assise territoriale actuelle et future du parc. Le parc assurera la sécurité des visiteurs, gèrera les répercussions sur les zones fragiles et mettra en évidence les espèces rares et communes, ainsi que le patrimoine humain et géologique du parc.

Les marchés désignés dans une stratégie de l'expérience du visiteur actualisée où les valeurs sociales, les raisons de voyager et les préférences s'alignent sur l'offre seront ciblés. Les possibilités et les infrastructures pour les visiteurs seront améliorées et gérées de manière efficace et durable, en tenant compte du caractère du lieu. Ces possibilités et aménagements appuieront la protection des ressources naturelles et culturelles. Le personnel travaillera avec des partenaires, y compris les communautés environnantes et les voisins du parc, pour améliorer et enrichir l'expérience du visiteur, favoriser une meilleure compréhension de la prairie mixte et des cultures qui y sont liées, et inciter la population à tisser des liens durables avec le parc.

**Objectif 3.1 :** Les visiteurs tissent des liens avec l'essence même du lieu grâce aux installations et services de qualité mis à leur disposition de manière progressive, et à l'intégration du génie, de l'écologie et des sciences sociales dans la planification, la conception et la construction.

## Cibles

- D'ici 2030, l'aménagement des deux terrains de camping du parc (camping de la Vallée-de-la-Frenchman et camping du Ruisseau-Rock) est terminé, ce qui améliore l'expérience du visiteur.

- D'ici 2025, des plans sont achevés pour les aires et les installations actuelles et nouvelles pour les visiteurs (par exemple, possibilités de camping dans l'arrière-pays) qui répondent aux priorités des publics cibles tout en respectant les engagements à l'égard de l'écologisation du gouvernement et les principes d'accessibilité et d'inclusion.
- D'ici 2023, un plan d'aménagement durable des sentiers est élaboré et mis en œuvre ; il comprend l'amélioration des sentiers existants et la création de nouveaux sentiers.

**Objectif 3.2 :** Les visiteurs aiment leur séjour au parc national des Prairies et sont satisfaits des expériences uniques et immersives qu'ils y vivent.

#### Cibles

- D'ici 2023, la stratégie en matière d'expérience du visiteur est mise à jour.
- D'ici 2030, les programmes d'interprétation sont affinés, avec la participation de partenaires clés, pour tenir compte des thèmes sous-représentés comme les récits et les voix des peuples autochtones, les histoires d'élevage en ranch, les histoires de gestion active (par exemple, surveillance des espèces en péril et mesures de rétablissement connexes) et l'histoire paléontologique.
- D'ici 2030, les partenariats existants avec des « groupes d'amis » sont maintenus, et de nouveaux partenariats sont établis avec des peuples autochtones et des intervenants régionaux pour les aider à faire connaître les liens culturels qui les unissent au parc.
- D'ici 2030, les données les plus récentes montrent que :
  - au moins 90 pour cent des visiteurs aiment leur visite ;
  - au moins 85 pour cent des visiteurs considèrent que le parc est important pour eux ;
  - au moins 60 pour cent des visiteurs estiment avoir appris quelque chose au sujet du patrimoine naturel du parc.
- D'ici 2030, les niveaux de fréquentation du parc ont augmenté par rapport aux niveaux de 2019, mais demeurent durables ; ils sont soutenus par des installations et des services appropriés.

**Objectif 3.3 :** L'infrastructure destinée aux visiteurs du parc national des Prairies favorise une expérience sécuritaire et accessible aux visiteurs.

#### Cibles

- D'ici 2023, le plan de sécurité des visiteurs du parc est mis à jour et appliqué.
- D'ici 2030, les visiteurs sont davantage sensibilisés aux risques pour la sécurité, et de nouveaux outils sont offerts pour atténuer ces risques.
- Pendant toute la durée du présent plan, toute nouvelle infrastructure intègre les normes d'accessibilité les plus récentes du gouvernement du Canada.

**Considérations particulières :** Les nouvelles installations destinées aux visiteurs dont la direction compte doter le parc ne sont pas encore toutes en place, et il manque des éléments importants (par exemple, douches, eau potable, sentiers aménagés de manière durable, traitement des déchets, amélioration des routes et amélioration de l'accessibilité). Pendant toute la durée du présent plan, il faudra chercher en priorité à compléter progressivement l'offre d'expériences du visiteur dans un environnement unique comportant l'habitat d'espèces en péril, des ressources culturelles abondantes et une assise territoriale en constante augmentation.

#### **Stratégie clé n° 4 : Soutien et établissement de liens avec les peuples autochtones et les intervenants**

L'établissement de liens et de partenariats est au cœur de cette stratégie, qui vise à établir des relations solides avec les communautés autochtones en se fondant sur le respect, la réconciliation, la communication et des objectifs communs, y compris le soutien pour aider les communautés autochtones à renouer avec les terres que leurs membres utilisaient traditionnellement dans le parc national des Prairies. Dans le cadre de cette stratégie, le parc entend également mettre l'accent sur les relations avec les principaux partenaires et intervenants pour atteindre des objectifs communs, accroître leur appui au parc et contribuer à l'amélioration des programmes du parc (par exemple, conservation et expérience du visiteur). Les relations entre Parcs Canada et les peuples autochtones, les communautés locales, les

visiteurs, les titulaires de permis, les voisins du parc et les autres intervenants sont essentielles à la réussite du parc national.

**Objectif 4.1 :** Des relations fructueuses avec les peuples autochtones sont établies et des possibilités sont cernées pour accroître leur participation à la gestion et aux opérations du parc.

Cibles

- D'ici 2025, les communautés autochtones sont consultées pour entamer les discussions sur la mesure dans laquelle leurs membres souhaitent participer à la gestion du parc.
- D'ici 2030, les communautés autochtones ont indiqué le rôle qu'elles privilégient dans la gestion du parc et des travaux sont entrepris pour l'atteinte de résultats établis conjointement (par exemple, création d'un comité consultatif autochtone).

**Objectif 4.2 :** Les programmes de conservation du paysage bénéficient du soutien et de la participation plus marqués des intervenants et des partenaires, y compris des peuples autochtones.

Cibles

- D'ici 2030, la participation des intervenants aux grandes initiatives de conservation est considérable.
- D'ici 2030, des partenariats sont maintenus en vue de l'atteinte d'objectifs communs et témoignent davantage des réussites du parc national des Prairies, grâce à un large éventail de médias, par rapport à la période 2010-2018.
- D'ici 2030, des initiatives de partenariat liées à la planification à l'échelle du paysage augmentent par rapport aux données de référence de 2019.

**Objectif 4.3 :** Le soutien des partenaires et des intervenants pour l'amélioration des programmes d'expérience du visiteur et l'achèvement de l'infrastructure servant à l'expérience du visiteur a augmenté.

Cibles

- D'ici 2030, des services et des installations diversifiées sont offerts par les partenaires locaux des milieux des affaires, des loisirs et du tourisme des communautés environnantes, en fonction d'une stratégie renouvelée de l'expérience du visiteur.
- D'ici 2030, tous les grands projets d'infrastructure du parc visant les visiteurs sollicitent la participation des partenaires et des intervenants dès le départ.

**Considérations particulières :** La possibilité pour les peuples autochtones d'être présents sur les terres du parc et de les utiliser peut contribuer à renouer les liens qui ont été rompus lors de leur réinstallation forcée qui s'est produite par le passé, et peut également appuyer les efforts de réconciliation. Les gestionnaires du parc continueront à établir des relations et à collaborer avec les groupes autochtones qui entretiennent des liens traditionnels avec le parc national des Prairies et la région, sur des sujets tels que les camps de jeunes et d'ânés et la participation à la recherche sur la conservation.

## 7.0 Zonage

Le système de zonage des parcs nationaux établi par Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où certaines activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité de soutenir celles-ci. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Le plan de zonage pour le parc se trouve sur les cartes 2 à 6. Les zones s'appliquent à tous les secteurs du parc.

Le zonage contribue à réaliser la vision du parc et à veiller à ce que les visiteurs utilisent les secteurs appropriés du parc aux fins qui leur sont réservées et ainsi à protéger des lieux écologiquement fragiles ou culturellement sensibles rares.

Tous les projets d'infrastructures (par exemple, les sentiers, les terrains de camping, les aires de fréquentation diurne, les clôtures, les aires de stationnement, les installations de services du parc, les installations pour les bisons), quelle que soit la zone dans laquelle ils se trouvent, doivent être menés dans le respect des lois applicables (par exemple, *Loi sur les espèces en péril* et Décret d'urgence visant la protection du tétras des armoises), des objectifs de rétablissement de l'intégrité écologique et des espèces en péril, ainsi que des lignes directrices en matière de gestion des ressources culturelles.

Il n'y a pas eu de changement important au plan de zonage depuis le plan directeur de 2010, la superficie physique couverte par chaque type de zone n'ayant pas beaucoup changé. Des ajustements ont été apportés pour contribuer à l'amélioration de l'intégrité écologique, refléter l'utilisation contemporaine des terres, reconnaître l'utilisation des terres durant la transition des droits de propriété et ajuster l'utilisation potentielle des terres.

### **Zone I – Préservation spéciale (moins de 0,1 pour cent de la superficie du parc)**

La zone I englobe les secteurs du parc qui abritent les meilleurs exemples des caractéristiques de la région naturelle ou qui contiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles rares ou exceptionnelles. Il s'agit de la zone qui assure la plus haute protection. Cette désignation peut également être utilisée pour protéger des secteurs qui sont trop fragiles pour supporter l'aménagement d'installations ou une forte fréquentation. Dans les secteurs de zone I, la gestion se fait dans un souci particulier de préservation. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits. Toute activité d'interprétation des ressources naturelles et culturelles qu'on y trouve doit se faire hors site.

Dans le parc national des Prairies, cette zone comprend le gros hibernacle de serpents du bloc Ouest. L'accès des visiteurs à cette zone peut être interdit selon les saisons. En raison de sa fragilité, ce secteur de zone I n'est pas indiqué sur les cartes.

### **Zone II – Milieu sauvage (98 pour cent du parc)**

La zone II comprend de vastes secteurs représentatifs de l'écosystème de prairie mixte conservé à l'état sauvage. Les milieux sauvages visent à protéger des paysages naturels représentatifs où les visiteurs peuvent découvrir l'écosystème du parc et où il y a très peu ou pas d'installations et de traces d'activité humaine. Il est approprié d'y aménager des installations de camping rustique dans l'arrière-pays et des sentiers sauvages. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits, sauf à des fins précises et approuvées en vue de la gestion du parc (par exemple, intervention en cas d'incendie, brûlage dirigé, gestion des pâturages et atténuation de la peste sylvatique).

Les secteurs de zone II couvrent un total de 749 km<sup>2</sup>, ce qui représente 98 pour cent des terres du parc. Ces secteurs englobent les colonies de chiens de prairie, de grandes prairies intactes en terrain élevé, des leks du tétras des armoises, des concentrations de cercles de tipis et des caractéristiques des badlands.

Il est prévu que de nouveaux sentiers soient aménagés pendant la durée d'application du présent plan directeur, en se basant sur le plan des sentiers révisé. L'emplacement et la conception des sentiers respecteront les objectifs de la zone II ainsi que les buts et exigences en matière de conservation.

### **Zone III – Milieu naturel (0,15 pour cent du parc)**

Les secteurs de zone III sont gérés en tant que milieux naturels capables de supporter une gamme d'expériences offertes aux visiteurs. Là, les visiteurs peuvent découvrir les caractéristiques naturelles et culturelles du parc et se renseigner à leur sujet par l'entremise d'activités récréatives et éducatives requérant un minimum d'installations et de services. L'accès en véhicule à moteur peut être autorisé, mais de manière contrôlée. Les secteurs de zone III couvrent une superficie totale de 1 km<sup>2</sup> du parc.



Au parc national des Prairies, les secteurs de zone III comprennent les éléments suivants :

- Points de vue et sentiers connexes le long de chaque route panoramique (bloc Ouest et bloc Est)
- Sentiers (par exemple, sentier de la Butte-Eagle, sentier de la Butte-70 Mile, sentier de la Colonie-d'en-Haut, sentier des Deux-Arbres)
- Aires de fréquentation diurne
- Boucle de l'arrière-pays du bloc Ouest (non asphaltées).

#### **Zone IV – Loisirs de plein air (0,45 pour cent du parc)**

Les secteurs de zone IV peuvent supporter une utilisation plus intensive par les visiteurs de même que les principales installations grâce auxquelles les visiteurs peuvent bénéficier d'une vaste gamme d'activités leur permettant de mieux comprendre et apprécier les valeurs patrimoniales du parc, et profiter de celui-ci. Les possibilités offertes aux visiteurs ainsi que les installations et les services essentiels connexes sont fournis de façon à perturber le moins possible l'intégrité écologique du parc. Ces secteurs sont accessibles directement par véhicule à moteur. Ils couvrent une superficie totale de 3 km<sup>2</sup> du parc.

Les secteurs de la zone IV comprennent les suivants :

- Routes utilisées par les visiteurs (routes de campagne) : route panoramique (bloc Ouest), route d'accès au sentier des Deux-Arbres, routes d'accès au bloc Ouest, promenade des Badlands (bloc Est) et route d'accès au camping du Ruisseau-Rock dans le bloc Est.
- Aires de stationnement (en gravier ou asphaltées) le long des routes et aux différents points de départ de sentiers.
- Campings de l'avant-pays (terrain de camping de la Vallée-de-la-Frenchman [bloc Ouest] et terrain de camping du Ruisseau-Rock [bloc Est]).
- Aires de fréquentation diurne (par exemple, Belza, Ruisseau-Rock, Vallée-de-la-Frenchman, Deux-Arbres, ancienne propriété de Norah et Don Gillepsie).
- Secteurs où de nouvelles possibilités pourraient être offertes aux visiteurs : Site Larson, site Dixon, site Walker, point de départ du Bassin-Otter, point de départ Molested de l'arrière-pays, homestead de Storey Lowell, point de vue Peterson (extrémité nord du bloc Est).

#### **Zone V – Services du parc (0,05 pour cent du parc)**

La désignation de zone V est utilisée pour les installations servant aux opérations, à l'entretien et à l'administration du parc. Ces secteurs réunis représentent une superficie totale de 0,4 km<sup>2</sup> des terres du parc.

Les secteurs de zone V comprennent les suivants :

- Installations pour les bisons (hangars, aire de chargement, enclos, corrals, etc.).
- Routes utilisées par le personnel du parc.
- En fonction des décisions relatives à la zone IV concernant les sites Dixon et Walker, dans l'avenir, l'un d'eux pourrait être redésigné secteur de zone V pour le stockage d'équipement et comme aire de préparation pour les activités d'entretien.

### **Utilisations non conformes (1,5 pour cent du parc)**

Toute utilisation ou activité qui est contraire à l'esprit et à l'intention du type de zone (soit à court ou à long terme), mais qui pour une raison ou une autre doit demeurer en place est considérée comme une utilisation non conforme. Au parc national des Prairies, les types d'utilisation non conforme couvrent une superficie totale de 12 km<sup>2</sup> des terres du parc et comprennent les suivantes :

- Routes et sentiers, à l'intérieur du parc, qui doivent actuellement répondre aux exigences légales d'accès pour les voisins jusqu'à ce que la pleine propriété foncière permette la prise de décisions définitives concernant le réseau routier (par exemple, bloc Est). Ces routes existaient avant l'acquisition par Parcs Canada.
- Routes et sentiers d'accès interdit au public qui sont actuellement nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion jusqu'à ce que la pleine propriété foncière permette la prise de décisions définitives concernant le réseau routier (par exemple, bloc Est). Ces routes existaient avant l'acquisition par Parcs Canada.
- Champs de foin perturbés qui sont actuellement utilisés par les titulaires de permis ou le personnel du parc pour répondre aux besoins en foin.

Utilisation non conforme dans le parc national des Prairies

Certains secteurs du parc national des Prairies ont été zonés « utilisation non conforme ». En général, cette catégorie de zone s'applique lorsqu'une utilisation des terres ou une activité se produit dans une zone particulière, mais n'est pas conforme aux caractéristiques de ce type de zone. Dans le cas du parc national des Prairies, les utilisations des terres, y compris les champs de foin faisant l'objet d'un accord de location et les routes qui permettent l'accès des propriétaires fonciers pendant que l'assemblage des terres se poursuit, ont été zonées comme « non conformes ». Cette désignation pourrait changer à l'avenir, lorsque l'assemblage des terres sera plus complet et que des décisions seront prises quant à l'utilisation de ces terres.

### **Décret d'urgence visant la protection du tétras des armoises**

Les exigences du [\*Décret d'urgence visant la protection du tétras des armoises\*](#) doivent être respectées pour toutes les nouvelles utilisations (par exemple, installations et infrastructures) dans toutes les zones où le Décret s'applique.

### **Pâturage par des animaux domestiques**

Conformément au *Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux du Canada*, le directeur du parc national des Prairies peut, pour faciliter le pâturage à des fins écologiques dans le parc, délivrer sur demande un permis autorisant le titulaire à faire paître dans le parc tout animal domestique herbivore.

### **Ententes sur les terres**

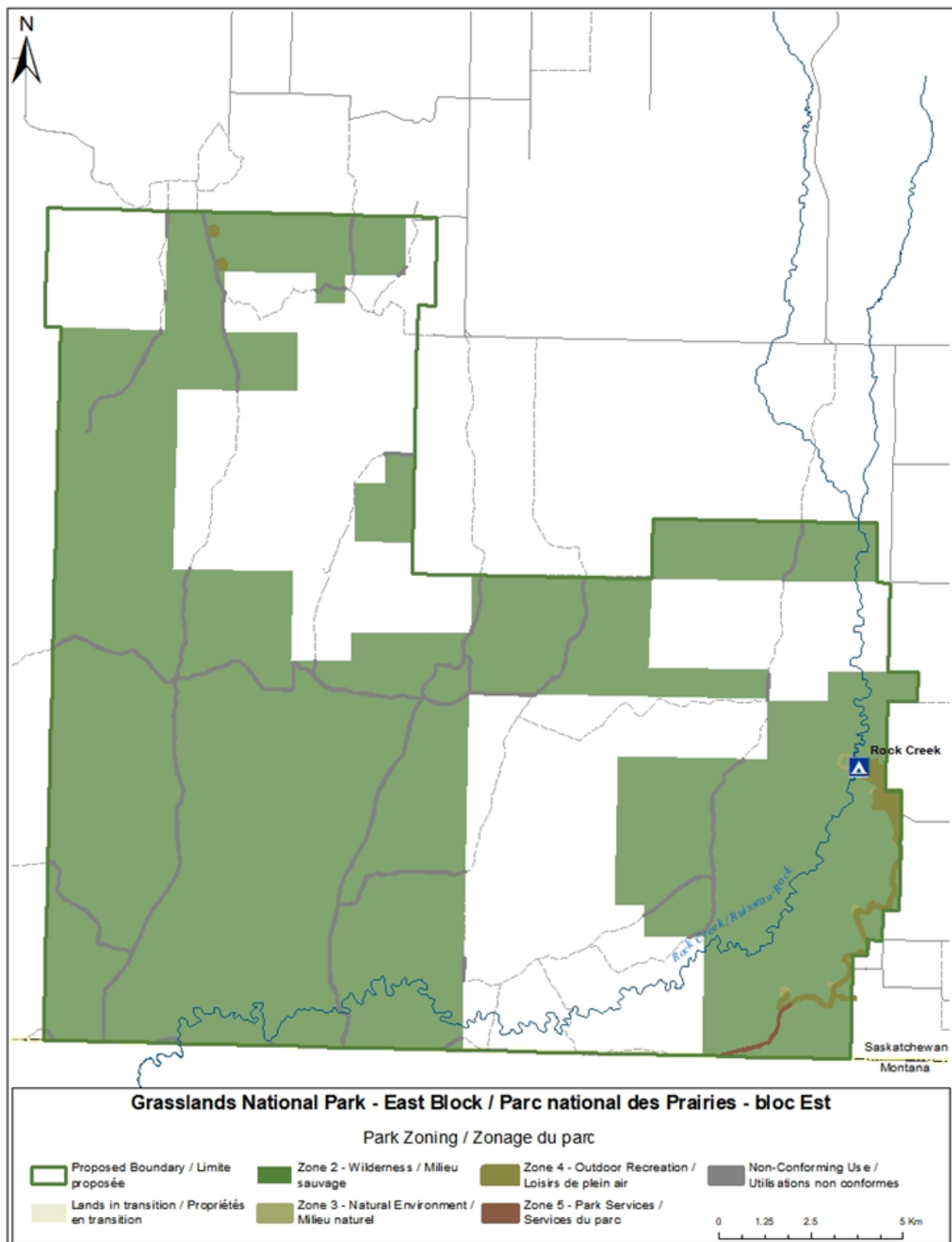
Le personnel du parc utilise divers outils relatifs aux accords sur les terres pour arriver à faire une gestion active. Certains de ces accords peuvent exiger une désignation d'utilisation non conforme.

### **Lieux écologiquement fragiles ou culturellement sensibles**

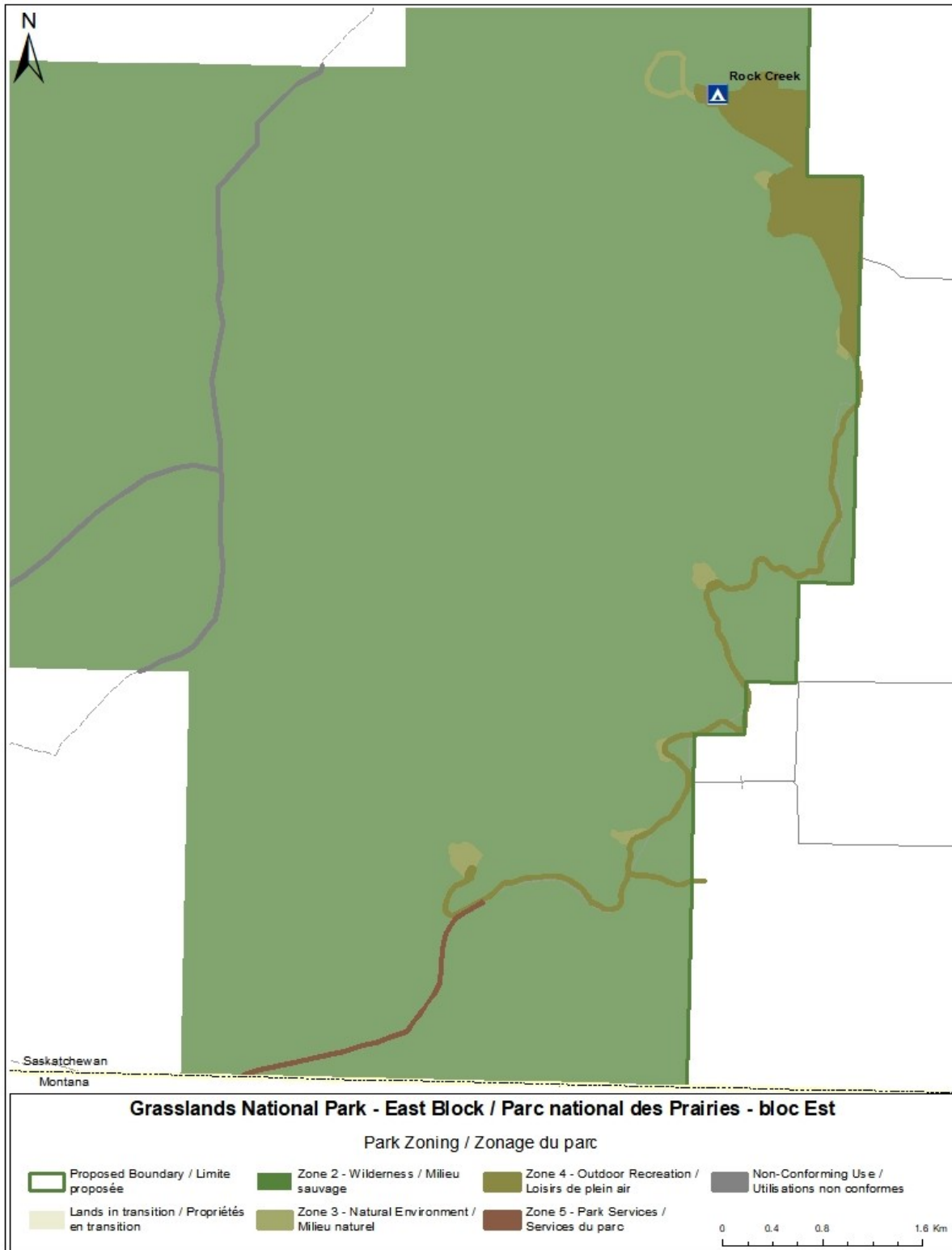
Cette désignation s'applique à de petits secteurs qui nécessitent une protection ou une gestion particulière en raison des ressources importantes et fragiles qu'ils renferment. Cette désignation est possible dans n'importe lequel des cinq types de zones. Des lignes directrices propres à chaque lieu fragile permettront d'établir des stratégies en matière de fréquentation et de gestion des ressources. Étant donné la fragilité de ces lieux et, dans certains cas, la possibilité que leur emplacement change ou que de nouveaux lieux soient désignés, ceux-ci ne sont pas indiqués sur les cartes. Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sur les ressources du parc seront obtenus, le parc pourra ajuster les limites des lieux sensibles.

Le parc compte des sites écologiquement et culturellement sensibles, notamment des sites paléontologiques, ainsi que des sites importants pour les peuples autochtones. Ces sites ne figurent pas sur les cartes de zonage afin d'en assurer la protection.

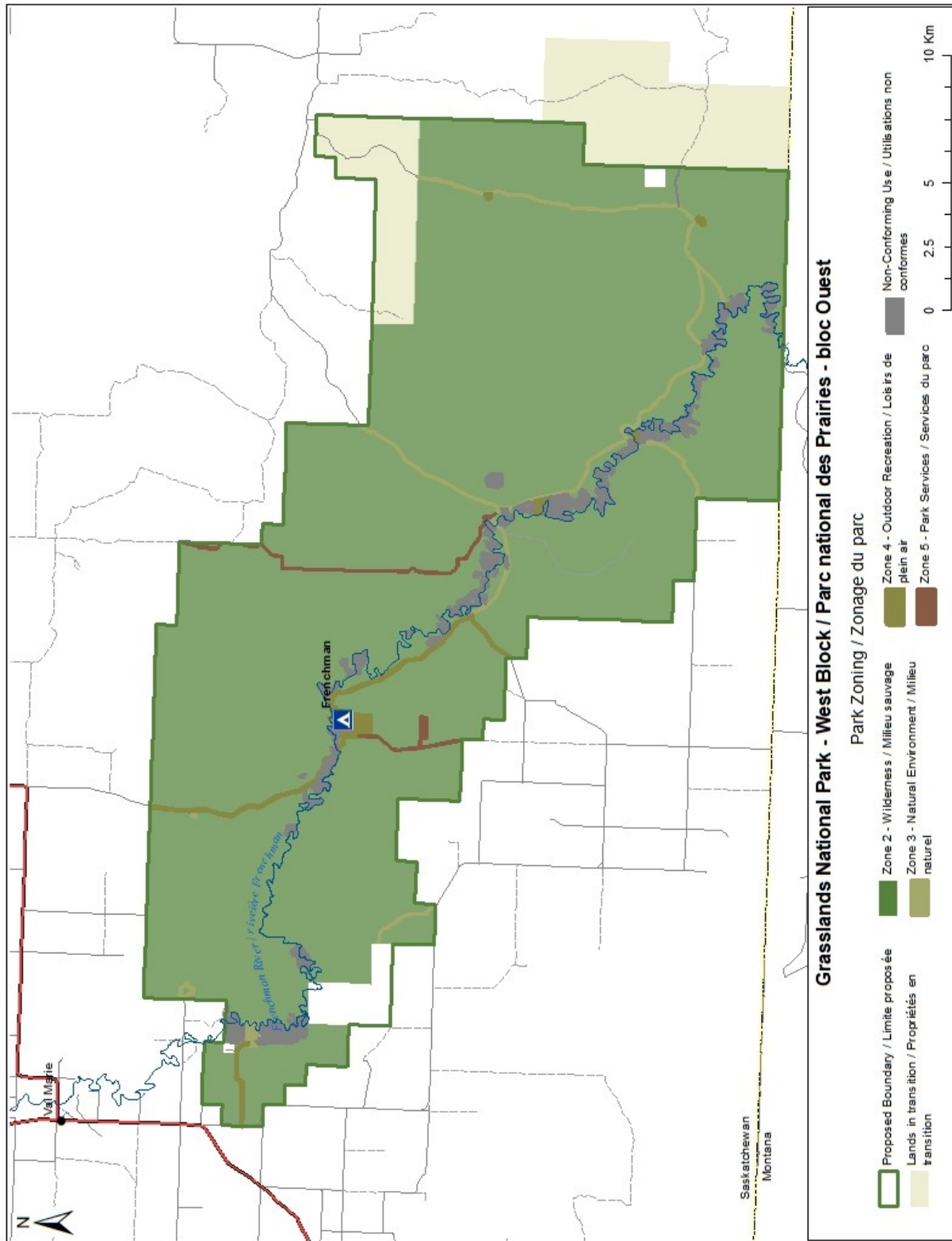
Carte 2 : Vue d'ensemble du zonage dans le bloc Est



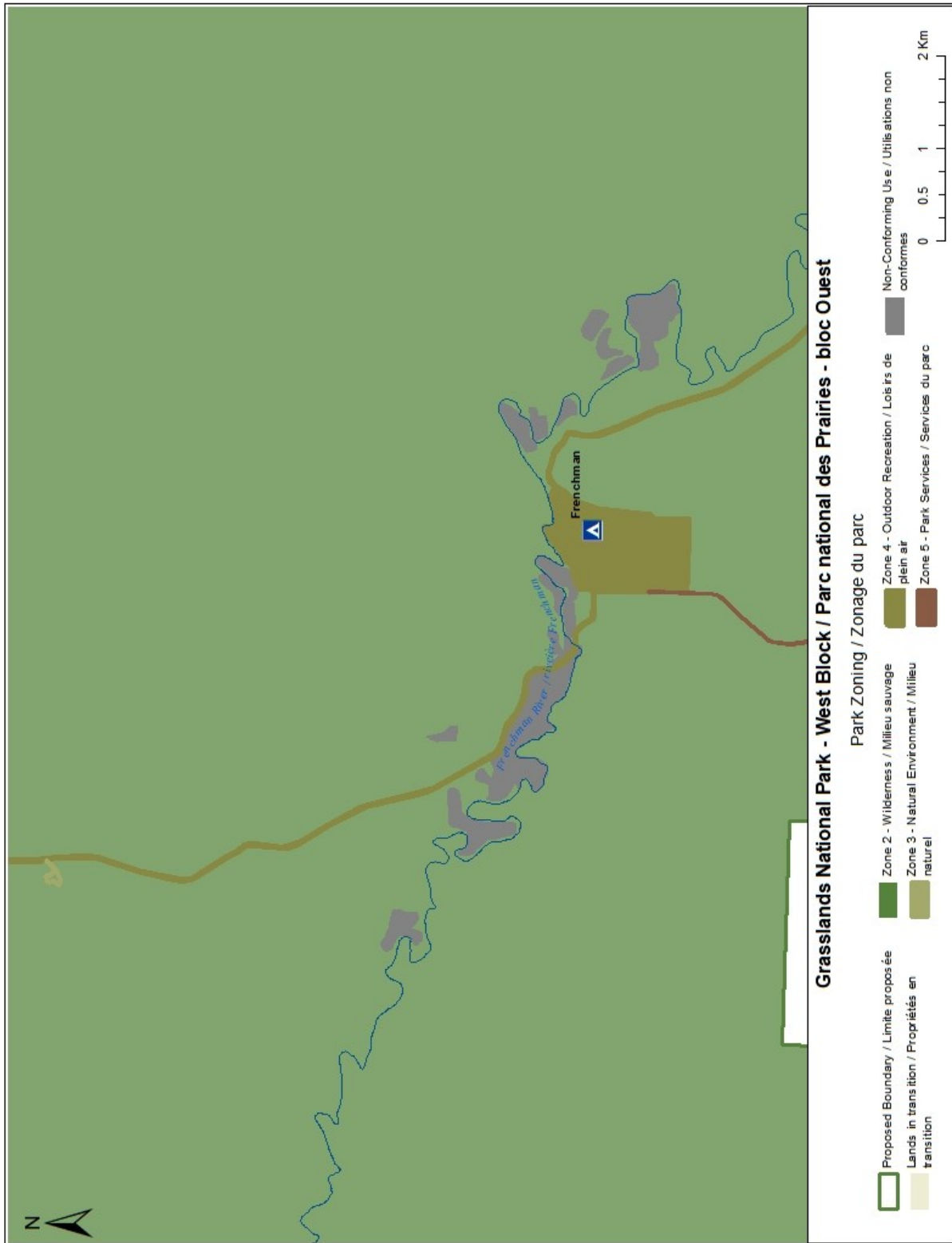
Carte 3 : Zonage dans les secteurs du ruisseau Rock et de la promenade des Badlands



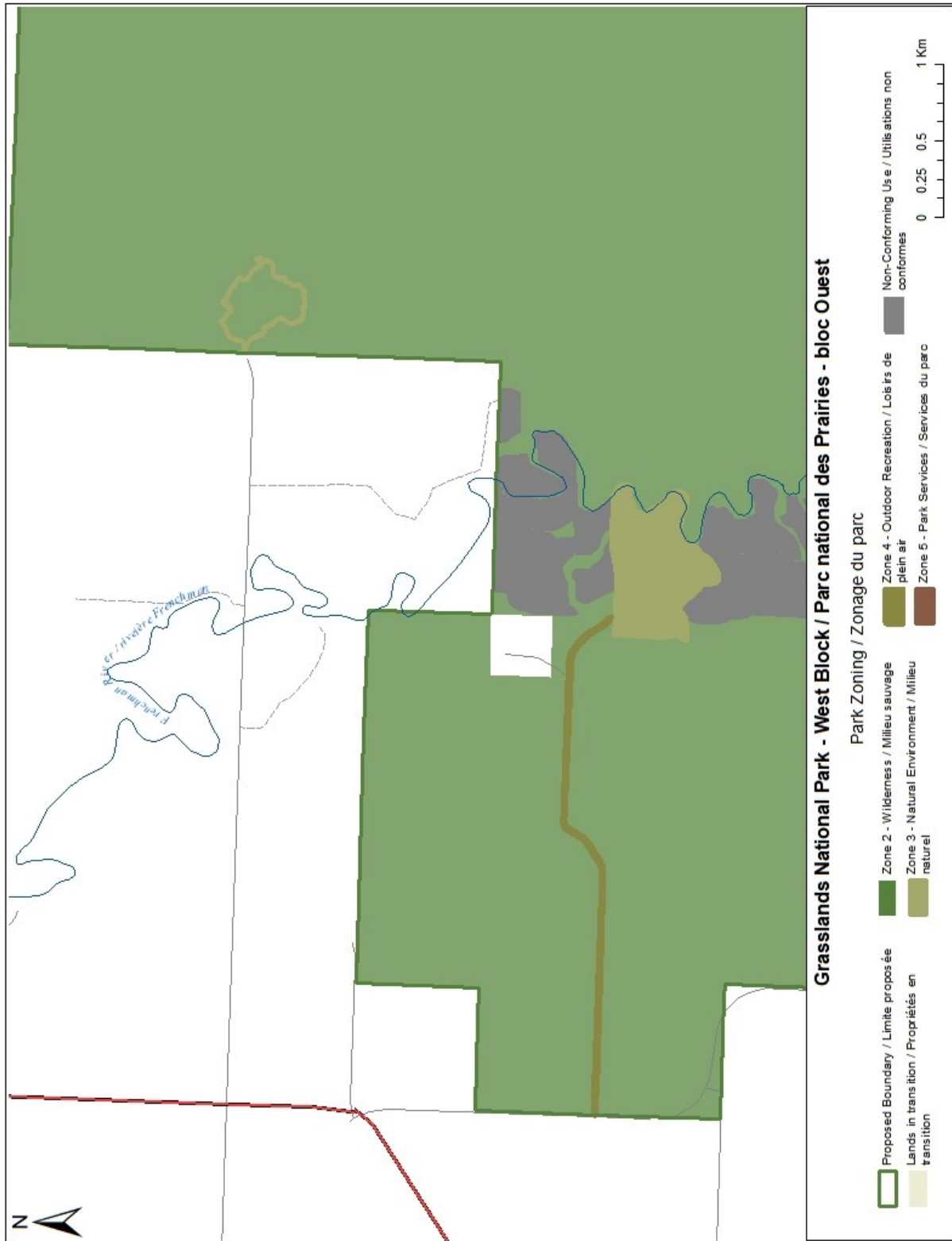
Carte 4 : Vue d'ensemble du zonage dans le bloc Ouest



Carte 5 : Zonage dans le secteur de la vallée de la Frenchman



Carte 6 : Zonage dans les secteurs des sentiers des Deux-Arbres et de la Butte-Est



## 8.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Tous les plans directeurs des parcs nationaux font l'objet d'une évaluation environnementale stratégique menée pour améliorer la compréhension des effets cumulatifs possibles. Cette compréhension contribue à la prise de décisions fondées sur des preuves qui soutiennent le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique pendant la durée du plan. L'évaluation environnementale stratégique relative au Plan directeur du parc national des Prairies prend en compte les effets potentiels des changements climatiques, les activités locales et régionales autour du parc, la hausse attendue de la fréquentation et les propositions incluses dans le plan directeur. Dans le cadre de la présente évaluation, le parc a étudié les effets potentiels sur différents aspects de l'écosystème, notamment le tétras des armoises, l'habitat de prairie indigène, les zones riveraines et les espèces en péril.

Le tétras des armoises est considéré comme une espèce en voie de disparition, et son nombre diminue rapidement. On trouve l'habitat du tétras des armoises dans une grande partie du parc national des Prairies, qui abrite également les derniers leks de l'espèce en Saskatchewan. En raison de l'importance du parc pour le tétras des armoises et du petit nombre de ces oiseaux au Canada, les plans proposés pour les infrastructures destinées aux visiteurs et les infrastructures acquises ont été évalués afin d'en déterminer les effets potentiels sur l'habitat fonctionnel de l'espèce.

L'habitat de qualité du tétras des armoises peut être amoindri ou détruit par l'élimination de la végétation, un type et un volume de bruit qui compromet l'habitat et l'aménagement de structures qui entraînent l'évitement de l'habitat et facilitent l'accès aux prédateurs. Les gestionnaires du parc cherchent à améliorer de façon générale l'habitat du tétras des armoises pour soutenir le rétablissement de l'espèce. Une des priorités consiste à réduire l'accès augmenté artificiellement des prédateurs à l'habitat en réduisant le nombre d'endroits où les oiseaux peuvent se percher et en diminuant les substances attractives. Des objectifs précis seront établis à court terme, car des mesures de restauration sont déjà en cours.

La prairie indigène du parc national des Prairies est importante étant donné la réduction de sa superficie en Amérique du Nord. Le pâturage et le feu sont nécessaires pour maintenir l'habitat de nombreuses espèces et soutenir les processus écologiques. Le plan directeur précise des objectifs écologiques visant à orienter la gestion du pâturage et du feu pour les espèces en péril et la santé de la prairie indigène. L'évaluation environnementale stratégique précise des mesures d'atténuation et des stratégies supplémentaires qui aideront à faire face aux conséquences sur la prairie indigène pour protéger les infrastructures et les espèces envahissantes.

Le Plan d'action visant des espèces multiples du parc national des Prairies définit l'orientation des mesures prises pour favoriser le rétablissement des espèces en péril ; ce plan sera mis à jour dans les années à venir. L'évaluation environnementale stratégique présente également des recommandations pour gérer la hausse de la fréquentation, créer un plan d'aménagement des sentiers et gérer les biens afin d'éviter de contribuer à des effets cumulatifs indésirables.

Les peuples autochtones, les partenaires, les intervenants et le public ont été consultés sur l'ébauche du plan directeur, y compris l'ébauche du résumé de l'évaluation environnementale stratégique. Leur rétroaction a été prise en compte et intégrée à l'évaluation environnementale stratégique et au plan directeur, le cas échéant.

L'évaluation environnementale stratégique a été menée conformément à la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010). Elle a également permis d'évaluer la contribution du plan directeur à la Stratégie fédérale de développement durable. Chaque projet entrepris dans le but d'atteindre les objectifs du plan directeur sur place sera examiné afin d'établir si une évaluation des impacts est nécessaire aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact* ou des textes législatifs subséquents. Le plan directeur soutient les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, plus précisément Écologisation du gouvernement, Terres et forêts gérées de façon durable, et Populations d'espèces sauvages en santé.



De nombreux effets environnementaux positifs sont attendus, et aucun effet environnemental négatif important n'est prévu, à la suite de la mise en œuvre du Plan directeur du parc national des Prairies. Cependant, étant donné l'importance des effets cumulatifs pour les espèces du parc et les changements attendus en matière de fréquentation et d'infrastructures, les effets cumulatifs devront être réévalués régulièrement.